

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-05-128

**ELECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION
D'OUVERTURE DES PLIS
DES DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC (COP DSP)**

**SEANCE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 33

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2020**

SECRETAIRE DE SEANCE

Alain BATTAGLIA

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame PIERA Pascale (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)
- * Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

Pouvoirs :

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) - non excusé
- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) - excusé

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président expose qu'à la suite du Conseil Communautaire du 2 septembre 2020 et au lancement de l'appel à candidatures, il y a lieu de procéder à l'élection des membres ayant voix délibérative de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) relative aux Délégations de Service Public (DSP) au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Elle est composée, outre le Président ou son représentant, qui en sera le Président de droit, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Monsieur le Président rappelle que la date limite de remise des listes de candidats a été fixée à la date du lundi 21 septembre 2020 à 12h00 et qu'une seule liste a été déposée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur François DUMOULIN	Monsieur Patrice URVOY
Monsieur William LESAGE	Monsieur Philippe CHARRIER
Monsieur Alain BATTAGLIA	Monsieur Marc PLASMANS
Madame Pascale LOISELEUR	Madame Véronique LUDMANN
Madame Véronique PRUVOST-BITAR	Madame Sophie REYNAL

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la délibération en date du 2 septembre 2020 fixant les conditions de dépôt des listes et modalités d'élection de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) relative aux Délégations de Service Public (DSP) ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée dans les délais impartis et qu'il convient de déclarer installés les membres de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) relative aux Délégations de Service Public (DSP) ;

Le Président **DECLARE INSTALLE**, la Commission d'Ouverture des Plis (COP) relative aux Délégations de Service Public (DSP) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur François DUMOULIN	Monsieur Patrice URVOY
Monsieur William LESAGE	Monsieur Philippe CHARRIER
Monsieur Alain BATTAGLIA	Monsieur Marc PLASMANS
Madame Pascale LOISELEUR	Madame Véronique LUDMANN
Madame Véronique PRUVOST-BITAR	Madame Sophie REYNAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le : 22 OCT. 2020



Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise